

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
-----  
COMMUNE DE MOLINEUF  
-----

**ARRETE MUNICIPAL**

**OBJET :** Voie communale N° 7 chemin du Vieux tertre et Chemin rural N°1 dit rue Touchet en et hors agglomération  
Commune de Molineuf  
Sens interdit

**Le Maire de la commune de MOLINEUF**

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** le code de la route

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée et complétée, Livre I - 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> parties, relative à la signalisation de prescription

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en sens interdit la Voie communale N° 7 chemin du Vieux tertre et Chemin rural N°1 dit rue Touchet pour éviter que les voies communales soient utilisées comme raccourci de la RD 766 Vers la RD 135

**ARRETE N° 44-2012**

**ARTICLE 1er :** Voie communale N° 7 chemin du Vieux tertre et Chemin rural N°1 dit rue Touchet est à sens interdit à partir de la RD 766 vers la RD 135 sauf riverains et service public

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance du public par une signalisation conforme aux dispositions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté<sup>1</sup> sera publié au recueil des actes administratifs du département. Un exemplaire sera adressé à :

- Monsieur le chef de la division routes centre – 55 rue Laplace – 41000 BLOIS
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Loir et Cher - 16 rue de Signeux - 41013 BLOIS
- Monsieur le chef du détachement de l'Unité Motocycliste Zonale des CRS - 85 rue Bergson - BP 209 - 37542 SAINT CYR SUR LOIRE

MOLINEUF, le 10 Octobre 2012



Pour le maire, l'adjoint délégué  
Jean-Claude GOHIER